



Université
de Lomé

RAPPORT D'AUDIT INTERNE CERSA

Période : 07 mai – 31 décembre 2020

Version définitive

FEVRIER 2021

Table des matières

SIGLES	3
LETTRE DE TRANSMISSION	4
1. INTRODUCTION.....	5
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	5
3. ETENDU DE NOS TRAVAUX.....	5
4. FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE.....	6
5. DEROULEMENT DE LA MISSION.....	6
a) Respect des restrictions :.....	6
b) Contrôle des DRF :	9
6. CONCLUSION	9

SIGLES

CEA	:	Centres d'Excellence Africains
CERME	:	Centre d'Excellence Régional sur la Maitrise de l'Electricité
CERSA	:	Centre d'Excellence Régional sur le Sciences Aviaires
CERViDA	:	Centre d'Excellence Régional sur les Villes Durables en Afrique
UL	:	Université de Lomé
IDA	:	International Development Association
IIA	:	Institute of Internal Auditors
DRF	:	Demande de Retrait de Fonds
RLD	:	Résultats liés aux décaissements



LETTRE DE TRANSMISSION

Lomé, le 11 février 2021

*Monsieur le Président du Comité
d'audit des CEA-Togo.*

Lomé - Togo

Objet : Transmission de rapport de contrôle.

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons par la présente, notre rapport de contrôle au titre de nos travaux comptant pour la période allant du 07 mai au 31 décembre 2020.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.



Gbétondji Michel GNIMASSOUN
Personne Ressource en Audit Interne

1. INTRODUCTION

Depuis le 07 mai 2020, le Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires de l'Université de Lomé a commencé la mise en œuvre du **deuxième projet des Centres d'excellence de l'enseignement supérieur africain pour l'impact sur le développement (IDA Crédit 6512-TG / IDA Grant D536)**.

Conformément aux missions assignées à l'audit interne dans la mise en œuvre dudit projet, nous avons procédé au contrôle du respect des conditions restrictives prévue dans l'accord.

En effet un certain nombre d'activités doivent être mises en œuvre dans les six premiers d'entrée en vigueur de l'accord. Ces activités constituent des restrictives pour la mise en œuvre du projet. Nos travaux sont donc consacrés au respect de ces restrictions.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de nos travaux a été de nous assurer de la mise en œuvre des restrictions des six premiers mois d'entrée en vigueur de l'accord.

3. ETENDU DE NOS TRAVAUX

Nos travaux couvrent la période allant du 07 mai 2020, la date d'entrée en vigueur des subventions **IDA Crédit 6512-TG** et **IDA Grant D536** au 31 décembre 2020.

4. FAITS MARQUANT DE L'EXERCICE

La période allant du 07 mai au 31 décembre 2020 a été bouleversée par la pandémie liée à la COVID-19.

5. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est déroulée à la direction du CERSA dans le respect des normes éditées par l'IIA (Institute of Internal Auditors).

Ce travail nous a permis de nous assurer de ce qui suit :

a) Respect des clauses restrictives :

Afin d'atteindre l'objectif de la mission, nous avons procédé à l'entretien avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la subvention.

N°	Entrée en vigueur	Action	Echéancier (Après l'entrée en vigueur)	Echéance	Statut	Responsable ACE	Respect des délais
1.		Recruter deux spécialistes en gestion financière ayant l'expérience, les qualifications et les termes de référence jugés satisfaisants par l'Association, pour soutenir le CEA : Maîtrise de l'Electricité (CERME) et le CEA : Villes Durables en Afrique (CERVIDA)			<p>CERME : Liste des candidats présélectionnés approuvée par la Banque avec ANO. Il reste les entretiens qui se feront après ceux du CERVIDA</p> <p>CERVIDA : Liste des candidats présélectionnés approuvée par la Banque. Entretiens en cours</p> <p>CERME : Une comptable affectée</p>	2 Nouveaux centres	<p>Fin Novembre 2020</p> <p>Fin Novembre 2020</p>
2.	07-Mai-2020	Réaffecter deux comptables possédant l'expérience, les qualifications et les termes de référence jugés satisfaisants par l'Association, chacun pour le CERME et le CERVIDA	3 mois	5-Aout-20	<p>CERSA : Arrêté n°059/UL/P/SG/2020 du 06 octobre 2020</p> <p>CERME : Arrêté n°059/UL/P/SG/2020 du 06 octobre 2020</p> <p>CERVIDA : Arrêté n°059/UL/P/SG/2020 du 06 octobre 2020</p> <p>CERSA : Le logiciel est acquis</p>	Université de Lomé	<p>Fait dans le délai</p> <p>Fait dans le délai</p> <p>Fait dans le délai</p>
3.		Etendre l'audit interne du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) ainsi que ses modalités en matière de comité d'audit à CERME et à CERVIDA				Université de Lomé	<p>Fait dans le délai</p> <p>Fait dans le délai</p>
4.							Fait dans le délai

N°	Entrée en vigueur	Action	Echéancier (Après l'entrée en vigueur)	Echéance	Statut	Responsable ACE	Respect des délais
		Mettre à niveau le logiciel de comptabilité du CERSA avec un logiciel accepté par l'Association, et déployer ledit logiciel au CERME et au CERVIDA pour la gestion des comptes du Projet			Le déploiement du logiciel, paramétrage et opérationnalisation CERME : Le déploiement du logiciel, paramétrage et opérationnalisation CERVIDA : Le déploiement du logiciel, paramétrage et opérationnalisation	Tous les 3 centres	15 décembre 2020 15 décembre 2020 15 décembre 2020
5.		Recruter un auditeur externe conformément aux dispositions du Règlement sur les marchés publics	6 mois	3-Nov-20	CERSA : Signature du contrat CERME : Procédure en cours CERVIDA : Procédure en cours	Tous les 3 centres	07 décembre 2020 Fin Décembre 2020 Fin Décembre 2020



b) Contrôle des DRF :

Nous avons également procédé au contrôle des DRF établies courant la période sous revue. Le Centre a atteint les résultats liés aux décaissements pour la préparation de base et totale respectivement RLD1.1 et RLD1.2. Il n'a pas obtenu de gains pour ces résultats car c'est un centre renouvelé. Cependant, le CERSA a soumis une première DRF sur la base des résultats de l'indicateur 5.1- revenus générés et a reçu les fonds y afférents.

Nos contrôles ont été satisfaisants.

6. CONCLUSION

Nous exprimons toute notre gratitude à la direction générale du CERSA pour la disponibilité et la collaboration.